

(MAL.ET/211271)
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET
DE LA SECURITE

Travail - Démocratie - paix.

DE C R E T N° 71/404 DU 21/12/71

portant nomination du Directeur Central
du Génie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE D'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT, CHARGE DE LA DE-
FENSE NATIONALE ET DE LA SECURITE.

- Vu - l'Acte fondamental du 14 Août 1968, modifiant la Constitution du 8 Décembre 1963 ;
- Vu - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République ;
- Vu - L'Ordonnance n°1/69 du 6 Février 1969, portant modification de la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 créant l'Armée Populaire Nationale;
- Vu - Le Décret n°69/77 du 25 Février 1969 portant création du Bataillon Autonome du Génie.

DE C R E T E :

Article 1er. - Est nommé Directeur Central du Génie, le Commandant RAOUL Alfred.

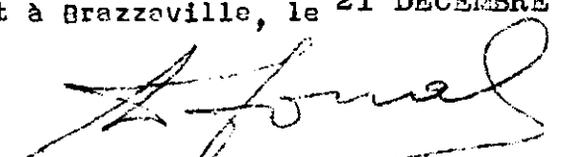
Article 2. - Il est dû une indemnité de représentation au Directeur du Génie, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. - Le présent Décret prendra effet à partir de la date de sa signature et sera communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 21 DECEMBRE 1971

Le Ministre des Finances et du Budget.


A.E. POUNGUI.


Commandant Marien N'GOUABI.